



La réforme de l'audiovisuel public officiellement reportée. La désignation du PDG de France Télévisions maintenue.

L'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi audiovisuel est officiellement reporté "à une date ultérieure" a indiqué hier la commission des affaires culturelles. La commission n'a pas plus de précision pour le moment sur le prochain calendrier de cette réforme.

Rappelons que l'objectif du gouvernement était de rassembler l'ensemble de l'audiovisuel public (France Télévisions,

Radio France, France Médias Monde, INA) dans une société ombrelle baptisée France Médias.

La date de nomination du futur PDG de France Médias devrait donc être sensiblement modifiée, si elle intervient un jour au vu de l'engorgement législatif qui devrait se produire après la crise du Covid19...

Désignation du PDG de France Télévisions, le 5 mai !

Dans le même temps la procédure de désignation du PDG de France Télévisions se poursuit ont indiqué les sept membres du CSA. L'ensemble du calendrier prévu est maintenu pour les candidatures (jusqu'au 2 avril), auditions (dès le 20 avril) et nomination (le 5 mai).

Les seules modifications que les sages du Conseil aient concédées concernent l'envoi des dossiers de candidatures qui pourra s'effectuer par e-mail. De même, les candidats pourront être auditionnés par visioconférence.

Pour l'instant, et malgré les rumeurs, les candidatures à la Présidence de France Télévisions ne se bousculent pas au portillon. Delphine Ernotte-Cunci fait donc figure de grande favorite à sa propre succession.

Le CSA publiera en toute transparence la liste des "candidatures recevables", ainsi que le "projet stratégique" que chacun a rédigé pour l'avenir du groupe public le 8 avril.

Paris, le 27 mars 2020